



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 13 septembre 2021 à 19 heures**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Adoption de l'ordre du jour

30 – Administration et finances

30.01 Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2022

30.02 Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2022 à 2031

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil

70.02 Période de questions du public



Dossier # : 1213416002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2022

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2022;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-07 14:54

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213416002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2022

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les arrondissements doivent dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget de fonctionnement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-07 - CA20 19 0191 (1207434002)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

2018-10-15 - CA18 19 0300 (1183547011)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019

2017-12-04 - CA17 19 0293 (1173547010)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2018

DESCRIPTION

Au moment d'établir le budget 2022 de l'arrondissement de Lachine, la Ville de Montréal est à l'aube du déclenchement des élections municipales et notre société subit toujours les impacts de la crise sanitaire. Y aura-t-il d'autres vagues de confinement ? Quels seront les impacts sur l'économie? Des économistes prévoient une reprise rapide de l'économie québécoise au courant de l'année 2022, mais plusieurs leviers pourraient varier. Est ce qu'il y aura de l'inflation ? Est ce que la pénurie de la main-d'oeuvre s'accroîtra ?

La Ville se tourne vers l'avenir et envisage dès maintenant le Montréal de 2030. L'urgence est notamment aux changements climatiques. Plus que jamais, les répercussions du

réchauffement de la planète ont été omniprésentes en 2021 et les pays du monde entier ont été témoins des drames humains et économiques qui en découlent. À notre mesure, les actions et investissements de l'arrondissement de Lachine prévus dans ce budget 2022 ont été réfléchis en fonction des orientations de Montréal 2030 et des préoccupations des Lachinoises et Lachinois.

Dans ce contexte hors du commun, nos équipes continueront de faire preuve d'un grand sens d'adaptation. La qualité des services aux résidents de Lachine demeurera au centre de nos priorités et se reflétera dans nos actions.

Compte tenu de toutes ces réalités, le budget de 2022 a été établi selon des principes directeurs visant à soutenir des services de qualité aux citoyens, avec équité et imputabilité.

Le budget total de 2022 de l'Arrondissement a été établi à 30 554 700 \$ (volet dépenses) et est financé par l'entremise des transferts centraux de 22 787 300 \$, d'une taxation locale de 4 680 500 \$, de revenus de tarification locale de 1 851 100 \$, d'un budget supplémentaire pour les revenus des permis de constructions de 200 000 \$ et d'une affectation de surplus de 1 035 800 \$.

Afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements, un espace fiscal équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière a été cédé aux arrondissements en 2012. Notre arrondissement se prévaut à nouveau de cet espace fiscal. Pour 2022, l'arrondissement a donc pris la décision d'ajouter une faible indexation de 2 %. Compte tenu de l'assiette fiscale des propriétés de Lachine, suite au nouveau rôle foncier de 2020, l'indexation diminuera en effet le taux de la taxation locale pour l'amener à 0,0504 en 2022. Il est de 0,0513 en 2021 et était de 0,0524 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2020.

Toujours sur le plan de la taxation locale et compte tenu que l'arrondissement doit maintenir ses obligations et engagements quant à l'entretien et de la propreté du territoire, l'arrondissement décrète, pour 2022, le maintien (le gel) de la tarification à 49,52 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise, taux inchangé depuis 2018.

Au global, les revenus découlant de la taxation locale seront augmentés de 86 000 \$ par rapport à 2021. Cette décision est prise afin de respecter la capacité de payer des citoyens de l'arrondissement.

En ce qui concerne le budget 2022 des revenus, il s'établit à 1 851 100 \$, une augmentation de 62 900 \$ par rapport à 2021, écart qui s'explique par l'augmentation des cibles budgétaires des revenus des permis visant les constructions et les rénovations, ainsi que par la perte des revenus suite à la fermeture de l'aréna Martin Lapointe.

JUSTIFICATION

Comparativement à 2021, avec un budget de dépenses à 30 199 700 \$, celui de 2022 est donc établi à 30 554 700 \$, une augmentation de 355 000 \$. La justification de cette augmentation se trouve dans l'augmentation des coûts de la masse salariale et des obligations contractuelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2022 au montant de 30 554 700 \$ pour le volet des dépenses et de 1 851 100 \$ pour le volet des revenus locaux (détails en annexe).

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en équité et accessibilité universelle (voir document en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lavinia BADEA
Chef de division des ressources financières et matérielles

ENDOSSÉ PAR

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Services administratifs et projets urbains

Le : 2021-09-07



Dossier # : 1217434004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2022 à 2031

D'adopter le programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2022 à 2031, lequel prévoit les dépenses suivantes pour chacune des dix prochaines années :

- 3 677 000 \$ pour l'année 2022
- 3 677 000 \$ pour l'année 2023
- 3 677 000 \$ pour l'année 2024
- 3 677 000 \$ pour l'année 2025
- 3 677 000 \$ pour l'année 2026
- 3 677 000 \$ pour l'année 2027
- 3 677 000 \$ pour l'année 2028
- 3 677 000 \$ pour l'année 2029
- 3 677 000 \$ pour l'année 2030
- 3 677 000 \$ pour l'année 2031

De transmettre ce programme au comité exécutif, conformément à l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-07 14:58

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217434004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2022 à 2031

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les arrondissements de la Ville de Montréal doivent dresser et transmettre au comité exécutif un programme décennal des immobilisations (PDI). Depuis 2005, le budget d'investissement relatif à des programmes corporatifs est financé par des emprunts à long terme, remboursables par une taxe imposée à l'ensemble des propriétés imposables de la Ville et celui relatif aux programmes de l'arrondissement l'est par une taxe imposée aux propriétés imposables de l'arrondissement seulement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0192 (1203547009)

Adoption du programme décennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2021 à 2030

2019-10-08 - CA19 19 0268 (1193547010)

Adoption du programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2020 à 2022

2018-10-15 - CA18 19 0301 (1187751001)

Adoption du programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2019 à 2021

DESCRIPTION

Le PDI local de l'arrondissement de Lachine sera adopté par le conseil de ville avant la fin de l'année 2021, et ce, conformément à l'article 144.4 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4). Ce PDI permettra, avec l'aide de financement provenant d'autres sources, de réaliser en tout ou en partie les priorités identifiées en pièces jointes.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget du PDI de l'arrondissement de Lachine, tel que soumis au conseil, prévoit que son financement sera assumé par des emprunts à long terme. Pour l'année financière 2022, on prévoit un montant de 3 677 000 \$. Cette dette, contractée par le Service corporatif des finances, sera remboursée au moyen d'une taxe foncière à la charge des propriétés imposables de l'arrondissement de Lachine à partir de l'exercice 2024. Cette taxe sera basée sur le montant réellement dépensé au cours de l'exercice 2022. Les règlements d'emprunt seront adoptés au besoin au cours de l'exercice 2022.

Les dépenses du PDI, pour chacune des dix prochaines années, sont les suivantes :

- 3 677 000 \$ pour l'année 2022
- 3 677 000 \$ pour l'année 2023
- 3 677 000 \$ pour l'année 2024
- 3 677 000 \$ pour l'année 2025
- 3 677 000 \$ pour l'année 2026
- 3 677 000 \$ pour l'année 2027
- 3 677 000 \$ pour l'année 2028
- 3 677 000 \$ pour l'année 2029
- 3 677 000 \$ pour l'année 2030
- 3 677 000 \$ pour l'année 2031

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en équité et accessibilité universelle (voir document en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'avis public annonçant la tenue d'une séance extraordinaire portant sur l'adoption du PDI a été publié sur le portail de l'arrondissement de Lachine en date du 3 septembre 2021.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Octavian Stefan ARDELEAN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-03

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles